

Mutuelle et prévoyance *CCN Jardineries et Graineteries*

IDCC 1760 · Brochure 3272 · Jardineries, garden centers, graineteries, LISA et animaleries de jardinerie · Mise à jour : 15 août 2026 · Rédigé par Renaud Lebrun, fondateur BL ASSUR

49 €

Offre BL ASSUR / mois (dès)

50 %

Part employeur santé (mini)

0,90 %Prévoyance non-cadres TA/
TB**1,50 %**Prévoyance cadres (TA,
mini)**+30**Assureurs comparés, 0 € de
frais

IDENTITÉ DE LA CONVENTION

Les textes qui fondent vos obligations

Texte	Ce qu'il impose
CCN du 3 décembre 1993 (étendue le 6 juillet 1994), actualisée par l'accord du 10 octobre 2022 (étendu le 12 février 2024)	Cadre général des relations de travail de la branche
Accord du 11 juin 2009 relatif au régime de prévoyance, et ses avenants	Prévoyance obligatoire pour tous les salariés, cadres et non-cadres
Accord du 1er septembre 2022 relatif au régime frais de santé (étendu par arrêté du 5 avril 2023)	Complémentaire santé « Socle » obligatoire dès le 1er jour d'embauche
ANI du 17 novembre 2017, article 1er	Cotisation prévoyance cadres de 1,50 % TA minimum, 100 % employeur

Codes NAF/APE concernés (indicatifs, l'activité réelle prime) : 4776Z, 4622Z, 4621Z. Texte intégral : legifrance.gouv.fr, identifiant KALICONT000005635938.

SANTÉ COLLECTIVE

Mutuelle « Socle » : les obligations employeur

- Affiliation de **tous les salariés dès le 1er jour**, sans condition d'ancienneté ni sélection médicale (CDI, CDD, apprentis, saisonniers)
- 50 % minimum** de la cotisation à la charge de l'employeur (répartition type sur notre offre d'entrée à 49 € : 24,50 € / 24,50 €)
- Contrat **responsable**, conforme au 100 % Santé
- Ayants droit **facultatifs**, extension à la demande du salarié
- Organisme labellisé : **Agrica Prévoyance**, mais **libre choix de l'assureur** à garanties et répartitions au moins équivalentes

Garanties clés du Socle	Niveau
Honoraires hospitaliers	180 % BR (OPTAM)
Chambre particulière	50 € / jour
Consultations spécialistes	150 % BR (OPTAM)
Prothèses dentaires	165 % BR · 100 % Santé inclus
Optique (verres)	75 à 175 € / verre + monture 50 €
Médecines douces	30 € / séance (3 / an)

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Un régime obligatoire pour tous les salariés

Non-cadres · cotisation 0,90 % TA/TB

Garantie	Niveau
Capital décès (selon famille)	100 à 150 % TA/TB (+ 25 % / pers. à charge)
Décès accidentel	150 à 200 % TA/TB
IJ (franchise 90 j)	75 % du brut · 100 % si AT/MP
Invalidité 1re / 2e-3e cat.	70 % / 75 % du brut
	100 % pendant 90 j (franchise 7 j)

Cadres · cotisation 1,50 % TA minimum (100 % employeur)

Garantie	Niveau
Capital décès (selon famille)	230 à 400 % TA/TB/TC (+ 100 % / pers. à charge)
Décès accidentel	Capitaux doublés (460 à 800 %)
IJ (franchise 45 j)	100 % du net
Invalidité 1re à 3e cat.	100 % du net

Maintien de salaire employeur	Maintien de salaire employeur	100 % pendant 90 à 150 j selon ancienneté
-------------------------------	-------------------------------	---

Garanties communes	Niveau
Invalidité absolue et définitive (IAD)	100 % du capital décès, versé par anticipation
Allocation obsèques (salarié, conjoint, enfant)	200 % du PMSS, soit 8 010 € en 2026
Rente éducation par enfant	10 % jusqu'à 10 ans · 12 % de 11 à 15 ans · 15 % de 16 à 24 ans, sans condition d'études
Rente enfant handicapé	Rente viagère (300 € / mois si autonome)
Revalorisation	Indice AGIRC (rentes et indemnités journalières)

Base de calcul : salaire brut des 12 derniers mois, plafonné à 4 PASS (non-cadres, TA + TB) ou 8 PASS (cadres, TA + TB + TC). Double effet : capital majoré de 100 %.

PARTICULARITÉS CCN 1760

Ce qui distingue votre convention

Conjoint élargi : mariés, pacsés et concubins (2 ans de vie commune) sont assimilés pour les capitaux décès, le double effet et l'allocation obsèques.

Capitaux décès doublés en cas de décès accidentel (vie privée, professionnelle ou trajet).

Rente éducation jusqu'à 24 ans sans condition de poursuite d'études, doublée pour les orphelins de père et mère.

Dispenses encadrées : couverture obligatoire ailleurs, contrat individuel jusqu'à échéance, CSS, CDD courts, apprentis et temps très partiel (seuil de 10 %). Écrit + justificatif annuel obligatoires.

MISE EN CONFORMITÉ

Votre feuille de route en 5 étapes

1
Vérifier le champ
Code NAF/APE et activité réelle : la CCN 1760 s'applique dès le 1er salarié.

2
Comparer les offres
Garanties au moins équivalentes au Socle et à la prévoyance conventionnelle : 30+ assureurs comparés.

3
Formaliser l'acte
DUE (le plus courant), accord collectif ou référendum : organisme, garanties, répartitions, dispenses.

4
Informers salariés
Notices d'information, gestion des demandes de dispense, affiliations.

5
Déclarer en DSN
Fiche de paramétrage assureur et déclaration mensuelle des cotisations.

Risques en cas de manquement : redressement URSSAF sur 3 ans (garanties inférieures aux minima, part patronale sous 50 %, dispenses non justifiées), prise en charge directe des prestations conventionnelles en cas de sinistre non assuré, dommages et intérêts.

L'ACCOMPAGNEMENT BL ASSUR

Conforme, compétitif, sans frais

- **0 € de frais de courtage :** notre rémunération est intégrée aux cotisations négociées
- **+30 assureurs comparés** à conformité CCN 1760 strictement équivalente, formules Base 49 €, Confort 59 €, Premium 72 €, Excellence 89 € et offre à la carte
- **CE externalisé offert :** plateforme d'avantages salariés (billetterie, réductions, chèques cadeaux) incluse sans surcoût
- **Gestion complète :** DUE, notices, dispenses, affiliations, radiations, portabilité, DSN, renouvellement annuel
- **Partout en France,** métropole et DOM, à distance ou sur site

Obtenez votre étude personnalisée CCN 1760

Premier retour sous 24 h ouvrées, comparatif sous 48 h · **01 86 90 08 99** · contact@bl-assur.fr · bl-assur.fr/comparateur-mutuelle-et-prevoyance-entreprise

BL ASSUR · 1401 avenue de la Grande Halle, 78200 Buchelay · 38 rue des Mathurins, 75008 Paris · SIREN 828 857 045 · ORIAS n° 17 003 326 (orias.fr)

Document d'information non contractuel établi par BL ASSUR au 15 août 2026 sur la base des textes conventionnels en vigueur (CCN 1760, accords de prévoyance et de frais de santé étendus). Les garanties applicables sont celles du contrat souscrit et des textes conventionnels à leur date d'effet. Tarifs « à partir de », variables selon effectif, âge moyen et localisation.